

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

M. Dominic Perri
Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres

Mme Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Mme Daphney Colin
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies-
Pointe-aux-Trembles

Mme Nathalie Goulet
Arrondissement d'Achilles-
Cartier

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray-
Saint-Michel-Parc-Extension

Mme Stéphanie Valenzuela
Arrondissement de Côte-des-Neiges-
Notre-Dame-de-Grâce

Le 16 juin 2022

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE225382008

Conclure des ententes-cadres avec les firmes Jacques Olivier Ford inc., Equipement SH inc. et Les systèmes cyberkar inc. pour l'acquisition de véhicules hybrides certifiés Police et d'équipements pour des véhicules du Service de police de Montréal, pour une durée de trois (3) ans (Montant estimé des ententes: 13 091 424,58 \$, taxes incluses (contrat: 11 409 417,91 \$ + contingences: 1 682 006,67 \$)) - Appel d'offres public 22-19113 - (deux et trois soumissionnaires conformes).

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Myriam Laforce
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE225382008

Conclure des ententes-cadres avec les firmes Jacques Olivier Ford inc., Equipement SH inc. et Les systèmes cyberkar inc. pour l'acquisition de véhicules hybrides certifiés Police et d'équipements pour des véhicules du Service de police de Montréal, pour une durée de trois (3) ans (Montant estimé des ententes: 13 091 424,58 \$, taxes incluses (contrat: 11 409 417,91 \$ + contingences: 1 682 006,67 \$)) - Appel d'offres public 22-19113 - (deux et trois soumissionnaires conformes).

À sa séance du 25 mai 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères ci-dessous :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel :*
 - *l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Le 1er juin 2022, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat. Elles et ils ont indiqué que les ententes-cadres ainsi visées portaient sur l'achat d'environ 167 véhicules à motorisation hybride et d'équipements pour des véhicules du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). Cette acquisition répondrait à la fois aux besoins de remplacement d'une portion de la flotte de véhicules du SPVM aujourd'hui en désuétude et aux exigences liées à l'atteinte des objectifs du Plan climat 2020-2030.

L'appel d'offres public associé à ce contrat a été lancé le 31 janvier 2022 et s'est échelonné sur une période de 31 jours, au cours de laquelle un addenda a été émis afin

de clarifier les services exigés. Sur les trois preneurs du cahier des charges pour le lot 1 (qui fait l'objet de cet examen par la Commission), deux ont remis des soumissions. Les personnes-ressources du SMRA ont décrit aux membres le procédé employé pour réaliser l'estimation, par rapport à laquelle le prix proposé par le plus bas soumissionnaire présentait un écart de 13,9 %. Le Service a expliqué cet écart par une forte hausse des ventes des véhicules hybrides, couplée à une pénurie mondiale de composantes électroniques affectant les productions de voitures neuves.

Les commissaires ont demandé et reçu des précisions et clarifications, entre autres, sur la durée de vie utile des véhicules certifiés Police, laquelle, telle que décrite par le SMRA, leur apparaissait très courte, ainsi que sur le modèle de véhicule hybride sélectionné pour cet appel d'offres et la disponibilité sur le marché de véhicules 100 % électriques.

Au sujet des impacts majeurs qui découleraient d'un report de l'octroi de ce contrat, et alors que seuls les impacts en matière de frais d'entretien et de réparation semblent avoir été considérés, les membres ont aussi questionné le Service sur l'existence de données relatives aux émissions de gaz à effet de serre supplémentaires qui seraient générées advenant un remplacement plus tardif des véhicules à essence actuellement utilisés par des véhicules hybrides.

Dans l'ensemble, les explications fournies ont été à la satisfaction de la Commission, qui s'est d'ailleurs montrée rassurée de l'établissement sur une base prévisionnelle de la clause de quantité prévue au contrat. La Ville pourrait donc acquérir, à terme, un nombre inférieur de véhicules hybrides advenant, par exemple, une évolution du marché qui rendrait accessibles d'autres modèles de véhicules plus écologiques au cours des trois prochaines années.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service du matériel roulant et des ateliers pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel :*
 - *l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent ;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE225382008 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.